



Comité de Tarn-et-Garonne

**Fédération Française de Pétanque
et Jeu Provençal**

Annexe 2026

Championnat Départemental Des Clubs VETERANS

Mise à jour du 7 mai 2026

Préambule :

Le règlement du CNC de la FFPJP est le document de référence.

L'annexe 2026 du règlement du CDC Vétérans précise les modalités de fonctionnement de cette compétition.

Cette annexe détaille les montées et les descentes pour 2026.

Elle précise le nombre d'équipe des divisions pour 2026 :

- + 16 équipes en division 1.
- + 16 équipes pour la division 2.
- + 32 équipes pour la division 3.
- + 87 équipes pour la division 4

Un additif à cette annexe précisera à l'issue de ces compétitions, les équipes qui se sont qualifiées pour les phases finales, celles qui monteront et celles qui descendront par division.

Article 1 :

Horaire du début de compétition pour les 1^{ères}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} division :

Les jeudis à 14h15 en fonction du calendrier.

Les rencontres se joueront obligatoirement sur un site unique d'une équipe par groupe.

Article 2 :

- + Le comité ne désignera pas d'arbitre pour ces rencontres de phase de poule.
- + Le club recevant les rencontres sera responsable des feuilles de match. Il devra retourner ces feuilles de match dans les 48 heures au Comité.
- + Il incombe au club organisateur de composer le Jury, qui se composera d'un membre du club organisateur (non joueur) et de tous les capitaines des autres équipes.
- + Les feuilles de match seront mises en ligne par la commission sportive.
- + La Commission sportive établira le classement.
- + La tenue club est obligatoire comme elle a été définie lors de la réunion du 04 octobre 2024.

Haut absolument identique entre les joueurs quel que soit le vêtement que porte le joueur et pour le bas il faut couleur homogène sportif.

Modification des points pour les matchs :

- Match gagné 5 points
- Match nul 2 points
- Match perdu 0 point
- Forfait -1 point
- 1 Point de bonus offensif pour match gagné avec 30 points et plus
- 1 Point de bonus défensif match perdu avec 16 points

-3 points de bonus supplémentaires sera octroyer à l'équipe qui aura gagnée toute ces rencontres de poule

Article 3 :

Pour 2026 le CDCV sera constituée de 151 équipes :

En 2026, les équipes sont réparties au niveau départemental en 4 divisions :

- **1^{ère} division : 16 équipes soit 2 poules de 8 équipes.**
- **2^{ème} division : 16 équipes soit 2 poules de 8 équipes.**
- **3^{ème} division : 32 équipes soit 4 poules de 8 équipes.**
- **4^{ème} division : 87 équipes soit 9 poules de 7 équipes 3 poules de 8 équipes les équipes.**

➤ **Pour les phases finales,**

➤ En D1 :

Pour la saison 2026 la 1^{ère} division se composera de 16 équipes.

Les 16 équipes généreront 2 poules de 8 équipes.

Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/2 finales.

Tirage des demi-finales :

- 1er de la poule 1 contre 2^{ème} de la poule 2
- 1er de la poule 2 contre 2^{ème} de la poule 1

Le vainqueur de la finale accèdera au CRC Vétérans 2027 et sera champion départemental 2026.

Pour 2027 aucune descente n'est prévue

➤ En D2 :

Pour la saison 2026, la 2^{ème} division se composera de 16 équipes.

Les 16 équipes généreront 2 poules de 8 équipes.

Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/2 finales.

Tirage des demi-finales :

- 1er de la poule 1 contre 2^{ème} de la poule 2
- 1er de la poule 2 contre 2^{ème} de la poule 1

Pour 2027 il y aura 12 équipes qui monteront en 1^{ère} division soit les 6 premiers de chaque poule, et pas de descentes.

➤ En D3 :

Pour la saison 2026, la 3^{ème} division se composera de 32 équipes

Les 32 équipes généreront 4 poules de 8 équipes.

Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux 1/4 de finales.

Tirage de 1/4 de finales :

- Match 1 : 1er de la poule 1 contre 2^{ème} de la poule 4
- Match 2 : 1er de la poule 2 contre 2^{ème} de la poule 3
- Match 3 : 1er de la poule 3 contre 2^{ème} de la poule 1
- Match 4 : 1er de la poule 4 contre 2^{ème} de la poule 2

Tirage des demi-finales :

- Match 1 contre match 2
- Match 3 contre match 4

En 2027 pas de descentes, et 24 équipes monteront en 2^{ème} division soit les 6 premiers de chaque poule.

En D4 :

Pour la saison 2026, la 4^{-ème} division se composera de 85 équipes.

Les 85 équipes généreront 11 groupes de 7 équipes et 1 groupe de 8 équipes

Les premiers et les deuxièmes de chaque groupe soient 24 équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Pour les parties finales :

✚	Match 1 :	1 ^{er} de la poule 1	contre	le 2 ^{ème} de la poule 12
✚	Match 2 :	1 ^{er} de la poule 2	contre	le 2 ^{ème} de la poule 11
✚	Match 3 :	1 ^{er} de la poule 3	contre	le 2 ^{ème} de la poule 10
✚	Match 4 :	1 ^{er} de la poule 4	contre	le 2 ^{ème} de la poule 9
✚	Match 5 :	1 ^{er} de la poule 5	contre	le 2 ^{ème} de la poule 8
✚	Match 6 :	1 ^{er} de la poule 6	contre	le 2 ^{ème} de la poule 7
✚	Match 7 :	1 ^{er} de la poule 7	contre	le 2 ^{ème} de la poule 6
✚	Match 8 :	1 ^{er} de la poule 8	contre	le 2 ^{ème} de la poule 5
✚	Match 9 :	1 ^{er} de la poule 9	contre	le 2 ^{ème} de la poule 4
✚	Match 10 :	1 ^{er} de la poule 10	contre	le 2 ^{ème} de la poule 3
✚	Match 11 :	1 ^{er} de la poule 11	contre	le 2 ^{ème} de la poule 2
✚	Match 12 :	1 ^{er} de la poule 12	contre	le 2 ^{ème} de la poule 1

Pour la suite 8 équipes effectueront un cadrage et 4 équipes accéderont aux 8^{ème} de finale .

Un tirage intégral sera effectué par la commission de compétition en présence des membres de la commission de surveillance des tirages des compétitions.

Pour 2027 44 équipes monteront en 3^{ème} division soit les 3 premiers de chaque poule ainsi que les 8 meilleures 4^{èmes}.

Article 4 :

Composition du Jury pour les phases finales:

- ✚ Le Président organisateur (président de Jury, à défaut le délégué ou l'arbitre principal pour les phases finales).
- ✚ L'arbitre principal de la compétition (pour les phases finales).
- ✚ Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins).

Article 5 :

Les feuilles de match seront numérisées et seront mises en ligne sur le site du CD.

Article 6 :

ARTICLE 22 du règlement intérieur : Amendes pour les forfaits

Montant des amendes pour les forfaits :

- Amende de **100€** pour un match
- Amende de **200€** pour une journée à 2 matchs
- Amende de **300€** pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.
- Amende de **400€** pour le forfait général avant le début de la compétition après la publication du tirage et du calendrier des rencontres.

Les amendes d'un premier forfait ne sont pas cumulables avec l'amende du forfait général.

Les mêmes montants que celui d'un forfait général en cours de compétition sont appliqués en cas de non-participation à une phase finale du championnat CDC avec application éventuelle de sanctions sportives.

Article 7 :

Un fichier de suivi des feuilles de match des CDC a été présenté le 14 octobre 2024 aux clubs.

La Commission sportive a mis en place un fichier Excel pour le suivi des feuilles de match afin que les règles éditées par la FFPJP soient respectées par toutes les équipes. Ce fichier est consultable sur le site du Comité dans la barre horizontale en haut de la page d'accueil.





Il a été décidé par les clubs lors de la réunion du 14 octobre 2024 en application du règlement CNC 2023 de la FFPJP (article 15 et 16) un barème de sanction pour l'ensemble des CDC.

Toutes les équipes qui joueront avec des joueurs dit « brûlés » auront match perdu à zéro point sans pénalité financière la première fois. En cas de récurrence du même club quel que soit l'équipe qui est concernée il y aura en plus une sanction financière de la moitié du forfait soit 50 euros par match.

L'application est effective à partir du 16 octobre 2024 lors de la mise à jour de cette annexe. Le règlement intérieur et toutes les annexes des 4 CDC dès lors seront modifiés.

Modification pour 2027

Les changements pour 2027, aucune descente dans la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division. Augmentation du nombre d'équipes comme suit :

-  1^{ère} division 4 poules de 7 soit 28 équipes
-  2^{ème} division 4 poules de 7 soit 28 équipes
-  3^{ème} division 8 poules de 7 soit 56 équipes
-  4^{ème} division 6 poules ou plus de 7 soit 43 équipes ou plus en fonction des inscriptions

Au niveau des lieux des rencontres le club qui sera exempt à chaque journée recevra les autres équipes de la poule, afin de pallier au manque de bénévoles et ainsi pouvoir faire un contrôle des licences et tenues des équipes.

Article 8 :

Les descentes dans les divisions 1, 2 et 3 seront fluctuantes en fonction du nombre de descentes du championnat CRC